



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 août 2020  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quinzième session

Point 22 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Groupes de pays en situation particulière : suivi  
de la deuxième Conférence des Nations Unies  
sur les pays en développement sans littoral**

## **Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est établi en application de la résolution [74/233](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. On y trouve un bilan des progrès réalisés, ainsi que des défis à surmonter, dans la mise en œuvre des priorités du Programme d'action de Vienne, y compris les actions des États Membres, du système des Nations Unies et d'autres organisations. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'action de Vienne sont encore loin des objectifs fixés. Comme il est indiqué dans le rapport, l'émergence et la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) ont un impact sans précédent sur les perspectives de développement des pays en développement sans littoral et sur la mise en œuvre des priorités du Programme d'action de Vienne. Les pays doivent sauvegarder les acquis du passé et devront faire des efforts encore plus importants après la pandémie. Figurent aussi dans le rapport des recommandations pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action. Pour ce faire, il faudra à la fois un soutien et des efforts concertés de la part de la communauté internationale, les organisations multilatérales devront jouer un rôle plus important que jamais et les mesures prévues dans le document d'orientation pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne seront appliquées de manière concrète.

\* [A/75/150](#).



## I. Introduction

1. L'examen approfondi à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 a eu lieu en décembre 2019. La déclaration politique adoptée dans le cadre de cet examen a témoigné de la ferme volonté de la communauté internationale d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Il est ressorti de l'examen que des progrès importants avaient été réalisés au cours des cinq premières années de mise en œuvre, mais qu'il restait encore des lacunes et des obstacles majeurs à surmonter. On trouvera dans le présent rapport une analyse complète des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action ainsi que des éléments d'information sur la déclaration politique. Il y est également question des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour les pays en développement sans littoral et les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne.

## II. Aperçu général du développement socioéconomique dans les pays en développement sans littoral et des conséquences de la pandémie

2. Jusqu'à la fin de 2019, les pays en développement sans littoral avaient enregistré des progrès inégaux en matière de développement socioéconomique et de réalisation des objectifs de développement durable. Des progrès avaient été accomplis dans la réalisation de certains des objectifs, mais pour d'autres, les progrès avaient plafonné ou même fait marche arrière. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de ces pays, en légère augmentation de 2017 à 2018 (de 4,6 % à 4,8 %), était retombé en 2019, selon les estimations, à 4,4 %. La croissance du PIB réel par habitant avait aussi diminué, passant de 2,3 % en 2018 à 1,4 % en 2019.

3. Peu de progrès ont été constatés en ce qui concerne la transformation structurelle de l'économie. La part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB est restée légèrement supérieure à 10 % en 2019. La part des pays en développement sans littoral dans les exportations mondiales de marchandises est restée faible, se situant à 1 % en 2019, et toujours fortement concentrée dans les produits de base.

4. La proportion de la population des pays en développement sans littoral vivant sous le seuil international de pauvreté de 1,90 dollar par jour a diminué, passant de 31,1 % en 2015 à 28,7 % en 2018. Ventilées par sexe et par âge, les données traduisent la même tendance positive.

5. Les progrès modestes se sont poursuivis en 2018 en ce qui concerne un large éventail d'indicateurs liés à la santé, notamment les taux de mortalité des mères, des nourrissons et des moins de 5 ans, l'incidence du VIH, du paludisme et de l'hépatite B et l'accès aux vaccins. La tendance à la hausse des gains à l'égard de certains indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et à l'avancement des femmes et des filles s'est maintenue. Par exemple, au total, dans les parlements nationaux des pays en développement sans littoral, 27,3 % des sièges étaient occupés par des femmes en 2020, contre 26,5 % en 2019.

6. Le taux global de chômage dans les pays en développement sans littoral était de 4,5 % en 2019, avec des taux démesurément plus élevés chez les jeunes et les femmes. Cependant, 25,7 % de la population active de ces pays vivait en dessous du seuil de pauvreté internationale de 1,90 dollar par jour. De faibles baisses ont été enregistrées d'une année sur l'autre à l'égard de certains indicateurs en matière d'éducation, tels que la parité hommes-femmes chez les enseignants et la proportion d'enseignants

ayant reçu une formation pédagogique. Le service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et de services, est passé de 19,1 % en 2014 à 27,8 % en 2018.

7. En 2019, en moyenne, tous les indicateurs relatifs à l'insécurité alimentaire dans les pays en développement sans littoral ont continué à afficher une tendance à la détérioration. En 2017, le taux d'accès à des sources d'eau potable et à des installations sanitaires améliorées est resté faible, et bien en deçà des moyennes mondiales, en particulier dans les zones rurales. Les émissions de dioxyde de carbone provenant de la consommation de combustibles ont continué d'augmenter, bien qu'elles aient diminué par rapport au PIB.

8. La grande vulnérabilité des pays en développement sans littoral aux effets délétères des changements climatiques, en particulier la sécheresse, la désertification, la dégradation des terres et la fonte des glaciers, est restée très préoccupante, comme en témoignent plusieurs phénomènes climatiques graves survenus l'année dernière, notamment les graves inondations associées au cyclone Idai au Malawi et au Zimbabwe et les inondations dévastatrices au Népal. La mise en œuvre des plans d'adaptation nationaux nécessite un apport accru et accéléré de ressources et de soutien. La superficie du couvert forestier est en baisse constante, passant de 17,2 % en 2015 à 16,8 % en 2020.

9. Au cours des derniers mois, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence négative sur les perspectives de développement des pays en développement sans littoral, ce qui a compromis leur capacité à atteindre les objectifs du Programme d'action de Vienne et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les cas confirmés de COVID-19 et le nombre de décès attribués à cette maladie dans les pays en développement sans littoral ont augmenté rapidement depuis mars 2020.

10. L'augmentation du nombre de cas de COVID-19 a entraîné une plus grande demande à l'égard des soins de santé, mais les systèmes de santé des pays en développement sans littoral sont plus faibles que ceux du reste du monde, avec des ratios du nombre de professionnels de la santé et de lits d'hôpital par habitant plus faibles. Les pays en développement sans littoral sont également très dépendants des importations de médicaments, d'équipements médicaux et de produits pharmaceutiques.

11. La plupart des pays en développement sans littoral ont adopté des politiques de confinement (à l'échelle nationale ou locale), s'accompagnant d'un large éventail de mesures. Les effets de la pandémie et des mesures prises pour en atténuer l'impact risquent d'entraîner des reculs importants en 2020 en ce qui concerne les progrès réalisés à l'égard de nombreux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, du fait de leurs répercussions sur le PIB, le commerce international, les investissements, la dette extérieure, l'équilibre budgétaire, la baisse de l'activité et des bénéfices des entreprises, les fermetures d'établissements scolaires, la baisse des prix des matières premières et la diminution des flux commerciaux. Les secteurs traditionnels des services, tels que le tourisme, le commerce de détail, l'hôtellerie et l'aviation civile, et certains secteurs à forte intensité de main-d'œuvre ont été particulièrement touchés, ce qui a entraîné une augmentation des licenciements et du chômage. Les petites et moyennes entreprises et le secteur informel ont été particulièrement vulnérables.

12. On s'attend à ce que la production mondiale diminue considérablement. Les projections établies dans le cadre de la publication « Situation et perspectives économiques mondiales à la mi-2020 » portent à croire que les économies des pays en développement sans littoral seront confrontées à une contraction d'au moins 0,1 % en 2020. Dans plusieurs de ces pays, il y a déjà des éléments qui indiquent que des investissements destinés au développement durable ont été réaffectés pour faire face

à l'impact de la maladie à coronavirus. Compte tenu de l'effondrement récent des prix des produits de base, en particulier du pétrole, qui sont tombés à leur niveau le plus bas depuis près de deux décennies, les perspectives budgétaires des pays en développement sans littoral qui exportent des produits de base sont sombres, et les pays dont la dette extérieure est élevée sont particulièrement menacés.

13. Sur les 50 pays du monde aux prises avec des crises alimentaires, tels que recensés dans le *Rapport mondial sur les crises alimentaires* pour 2020, 16 sont des pays en développement sans littoral. La pandémie de COVID-19 aggrave davantage la situation d'insécurité alimentaire dans les pays en développement sans littoral, étant donné que la plupart d'entre eux sont des pays importateurs nets de denrées alimentaires. En outre, ces pays sont confrontés à des délais d'expédition plus longs et à des coûts de transport plus élevés liés aux importations, situation qui s'est aggravée du fait des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et de l'augmentation des prix des importations alimentaires.

14. Des régimes et des politiques de protection sociale efficaces ainsi que des dépenses publiques pour les services essentiels sont nécessaires pour protéger les pauvres et les personnes vulnérables en période de crise. Cependant, dans de nombreux pays en développement sans littoral, la couverture des systèmes de protection sociale efficaces reste limitée et devra être considérablement améliorée pour permettre de faire face à la pandémie de COVID-19. Ainsi, 6,4 % seulement des chômeurs dans ces pays étaient couverts par des systèmes de protection sociale en 2016, contre une moyenne mondiale de 22 %.

15. Les sections suivantes font ressortir les progrès récents ainsi que les impacts et les implications de la pandémie de COVID-19 pour les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne.

### **III. État de la mise en œuvre des priorités définies dans le Programme d'action de Vienne**

#### **Priorité 1 : questions fondamentales de politique en matière de transit**

16. Les deux pays en développement sans littoral qui sont membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et qui n'avaient pas encore ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges l'ont fait en 2019. Trois pays de transit qui sont membres de l'OMC ont également ratifié l'accord. Un pays en développement sans littoral et deux pays de transit ont ratifié la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers. De nouveaux progrès ont été réalisés dans la numérisation des carnets TIR, ce qui favorisera l'interopérabilité entre le système international eTIR et les technologies de l'information et des communications des systèmes douaniers nationaux et des systèmes du secteur privé.

17. Les pays en développement sans littoral et les pays de transit ont poursuivi leurs efforts pour mettre en œuvre des initiatives régionales et sous-régionales visant à soutenir le transit. Les États membres de la Commission économique pour l'Europe sont engagés dans un processus visant à mettre en place une législation ferroviaire unifiée qui s'appliquerait à toutes les activités exercées par les opérateurs le long de l'axe est-ouest, qui relie l'Europe à l'Asie.

18. En ce qui concerne les objectifs spécifiques du Programme d'action de Vienne, certains éléments indiquent que l'objectif consistant à réduire la durée des trajets le long des corridors de transport, afin de permettre au fret en transit, d'ici à décembre 2019, de parcourir une distance de 300 à 400 kilomètres toutes les 24 heures, a été atteint pour certains corridors utilisés par les pays en développement sans littoral

d’Afrique, d’Asie et d’Amérique latine ; il s’agit notamment des corridors relevant du Programme de coopération économique régionale pour l’Asie centrale et situés en Asie (le Corridor central et le trans-Kalahari), de certaines parties du Corridor nord, en Afrique, et du corridor Santa Cruz-Tambo Quemado-Arica, en Amérique latine. Cependant, d’autres corridors continuent de ne pas atteindre l’objectif, ou les données à ce sujet ne sont disponibles. En ce qui concerne l’objectif consistant à raccourcir nettement le délai de passage des frontières terrestres, selon les données présentées dans les rapports *Doing Business* de la Banque mondiale pour 2020 et 2018, une amélioration a été constatée dans les délais de mise en conformité des exportations et des importations aux frontières pour les pays en développement sans littoral.

19. L’avènement de la pandémie de COVID-19 pourrait entraîner un recul important des gains réalisés en matière d’amélioration du transit pour les pays en développement sans littoral. L’imposition de restrictions aux frontières par les pays de transit voisins dans le cadre de leurs efforts pour lutter contre la propagation du virus a eu un effet important sur la circulation des biens et des services vers les pays en développement sans littoral. Les mesures sanitaires imposées par certains pays, telles que les tests de dépistage obligatoires pour les chauffeurs routiers, ont ralenti le commerce de transit. Dans ce contexte, il est nécessaire de veiller à ce que les mesures légitimes prises pour garantir la santé et la sécurité du personnel des douanes et des frontières et des populations locales perturbent le moins possible le commerce de transit.

## **Priorité 2 : développement et entretien de l’infrastructure**

20. Certains pays en développement sans littoral ont progressé dans le développement de leurs réseaux routiers et ferroviaires. Lors de l’examen à mi-parcours, des représentants de pays en développement sans littoral ont échangé des informations sur les projets d’infrastructure de transport en chantier, achevés ou en voie d’achèvement dans leurs pays, notamment : la construction du pont Murtinho, qui reliera le Paraguay au Pacifique en passant par le Brésil ; le pavage de certaines sections du corridor bi-océanique entre le Brésil, le Paraguay, l’Argentine et le Chili ; l’achèvement de la ligne ferroviaire Qazvin-Racht, qui relie l’Azerbaïdjan et la Fédération de Russie ; la construction d’une ligne de chemin de fer reliant la République démocratique populaire lao à la Chine (Boten-Vientiane), qui est en cours ; la construction du pont de Kazungula entre le Botswana et la Zambie ; la mise en œuvre d’un projet conjoint de chemin de fer entre le Rwanda et la Tanzanie (Dar es Salaam-Isaka-Kigali), le long du Corridor central, pour lequel les études ont été achevées et qui en est maintenant à la phase de mobilisation des ressources.

21. Malgré les progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour mettre en place des infrastructures adéquates. Le développement des infrastructures routières et ferroviaires se heurte à des obstacles importants, tels que les liaisons manquantes, les limites opérationnelles et le financement limité.

22. Les rivières, les fleuves et les voies navigables, par lesquels transitent plus de 70 % des exportations et des importations, constituent les principales voies d’acheminement pour le Paraguay et l’État plurinational de Bolivie. Les investissements dans les voies d’eau sont essentiels et il convient de promouvoir des politiques régionales communes pour s’employer à résoudre les questions de la résilience et de la durabilité.

23. La part des pays en développement sans littoral dans le transport aérien mondial de marchandises a diminué, passant de 1,2 % en 2017 à 1 % en 2018. Certains de ces pays, dont l’État plurinational de Bolivie, l’Éthiopie, la Mongolie, le Népal, le Paraguay, le Rwanda et la Zambie, entreprennent des projets de construction ou de modernisation de leurs aéroports. Le continent africain continue de progresser dans la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain. Malgré les efforts

déployés par les pays en développement sans littoral pour faire progresser leur secteur de l'aviation, il reste d'importants défis à relever, notamment l'insuffisance des infrastructures, les limites opérationnelles et le financement limité.

24. Le secteur des transports a subi des conséquences sans précédent du fait des mesures de confinement, des restrictions des déplacements et des fermetures de frontières imposées en guise de réponse à la pandémie de COVID-19. Le secteur du transport aérien a été le plus durement touché, car on prévoit que les compagnies aériennes auront transporté moins de voyageurs internationaux en 2020 et que la capacité en termes de places à bord des vols internationaux pourrait chuter de près de trois quarts. Bien que les gouvernements aient consenti de gros efforts pour essayer d'éviter l'interruption du transport transfrontalier des marchandises, la plupart des régions ont connu une diminution du transport des marchandises. Dans les États membres de la Commission économique pour l'Europe, le transport ferroviaire régional de marchandises a été largement exempté des mesures de restriction, mais les opérateurs ont signalé une réduction des volumes de marchandises transportées de 20 % à 50 % en raison du ralentissement économique. Une diminution du transport de marchandises par voie routière a été signalée dans toutes les régions, car il y a eu une augmentation de la fréquence des trajets à vide et une baisse de la demande. Il a également été signalé que certains pays réaffectent à la lutte contre la COVID-19 les investissements qui étaient destinés au développement des infrastructures de transport.

25. La part moyenne de la population des pays en développement sans littoral ayant accès à l'électricité est passée de 56,3 % en 2017 à 58,7 % en 2018, mais ces pays sont toujours loin de la moyenne mondiale, qui se situe à 89,6 %, et il subsiste un écart important entre les zones urbaines et rurales. Les progrès en matière d'accès aux combustibles et aux méthodes de cuisson « propres » se font attendre ; on estime que les taux d'accès pour ces pays s'établissaient à 27 % en 2018, ce qui est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 63 %. La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie des pays en développement sans littoral était de 44 % en 2017, soit beaucoup plus que la moyenne mondiale de 17,3 %. La pandémie de COVID-19 a rendu d'autant plus nécessaires l'accès à une électricité fiable et abordable dans les établissements de santé, un processus de dédouanement plus rapide aux frontières et l'accès aux services numériques. Les programmes de relance mis en place en réponse à la pandémie de COVID-19 offrent la possibilité d'investir dans le secteur des énergies renouvelables pour répondre de manière durable aux besoins énergétiques et créer des emplois.

26. En ce qui concerne les technologies de l'information et des communications, la proportion de la population des pays en développement sans littoral ayant accès à un réseau mobile d'au moins 2G est passée de 88,2 % en 2017 à 92,3 % en 2018. On estime que la proportion des particuliers utilisant Internet dans les pays en développement sans littoral se situait à 25,3 % en 2018, ce qui est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 51,4 %. Le coût du haut débit dans ces pays demeure élevé et il faut faire davantage pour réduire les prix. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le fait que la connectivité numérique peut permettre de fournir des services essentiels tout en respectant les protocoles de distanciation sociale, notamment grâce à l'apprentissage à distance, à la télémédecine, au commerce électronique, aux réunions en ligne, au télétravail et à l'accès en ligne aux services gouvernementaux. L'importance de la numérisation des procédures de transit et des procédures douanières a également été mise en relief. Il faut intensifier les investissements à cet égard afin de réduire le fossé numérique.

### Priorité 3 : commerce international et facilitation du commerce

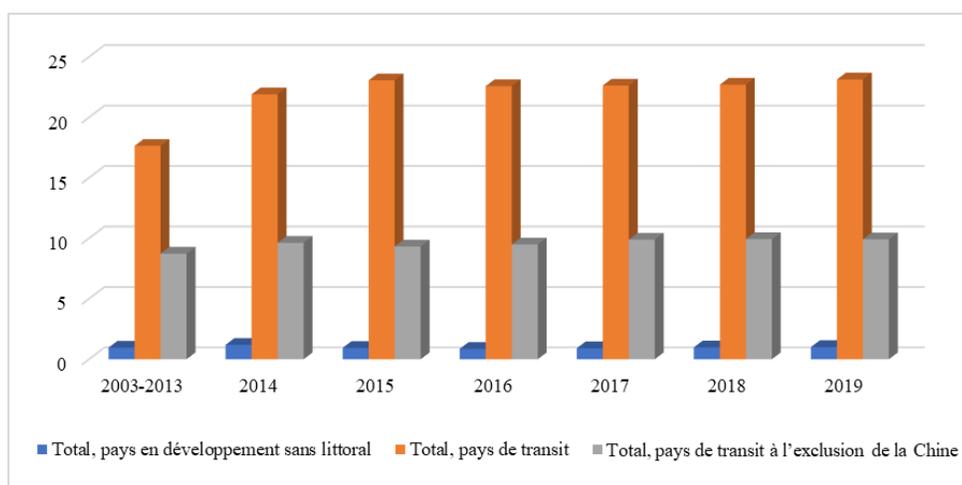
27. Les facteurs géographiques, l'éloignement par rapport aux marchés internationaux et les coûts commerciaux élevés qui en résultent contribuent à la marginalisation, en matière de commerce international, des pays en développement sans littoral. Ces défis sont encore exacerbés par la forte dépendance de ces pays à l'égard des exportations de produits primaires.

28. Le commerce international est d'une importance capitale pour les économies des pays en développement sans littoral, comme le montre leur ratio moyen commerce/PIB, qui était de 66 % en 2018. Malgré cela, leur part dans les exportations mondiales de marchandises reste relativement faible et a diminué dans l'ensemble depuis 2014, bien qu'elle ait légèrement augmenté récemment, passant de 0,99 % en 2018 à 1,01 % en 2019. Par conséquent, la réalisation de l'objectif spécifique du programme d'action de Vienne consistant à accroître sensiblement leurs exportations reste problématique. Des écarts existent également au sein de ce groupe de pays étant donné qu'à eux seuls, quatre pays en développement sans littoral représentaient 56 % du total des exportations de marchandises du groupe en 2019, alors que 19 autres pays du groupe représentaient moins de 2 % chacun.

Figure I

#### Part des exportations de marchandises dans les échanges mondiaux

(En pourcentage)



Source : UNCTADstat.

29. Les exportations de marchandises en provenance des pays en développement sans littoral restent peu diversifiées et fortement concentrées dans le secteur des produits de base, 26 de ces pays dépendant des produits de base pour plus de 60 % de leurs exportations. L'indice de concentration des produits pour les pays en développement sans littoral a diminué entre 2014 et 2018, ce qui signifie que leurs exportations se sont légèrement diversifiées. Cependant, les exportations provenant de ces pays sont encore environ quatre fois plus concentrées que les exportations mondiales. La diversification est essentielle pour permettre aux pays en développement sans littoral de progresser dans les chaînes de valeur et de réduire leur vulnérabilité à la pandémie de COVID-19 et à d'autres chocs externes.

30. La part des pays en développement sans littoral dans les exportations mondiales de services commerciaux reste également négligeable ; elle a été estimée à 0,7 % en 2018. Les pays en développement sans littoral sont des importateurs nets de services : ils ont affiché une balance des services négative de 26 milliards de dollars en 2018.

31. Collectivement, les pays en développement sans littoral affichent un déficit commercial élevé, ce qui montre que les exportations sont insuffisantes pour financer les importations. Le déficit commercial a diminué, passant de 48,7 milliards de dollars en 2016 (7,2 % du PIB) à 33,2 milliards de dollars (4,3 % du PIB) en 2018, mais il reste élevé, ce qui est préoccupant. L'impact de la pandémie de COVID-19 pourrait encore aggraver la situation. La chute des prix des produits de base fait en sorte que le principal moteur des exportations et de la croissance économique de la plupart des pays en développement sans littoral se trouve compromis.

32. Il demeure primordial de s'attaquer aux coûts commerciaux élevés auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral, afin de renforcer leur intégration dans le commerce mondial et les chaînes de valeur et de leur permettre de tirer parti du secteur du commerce électronique, qui est en pleine expansion. Les pays en développement sans littoral et les pays de transit continuent de déployer des efforts pour mettre en œuvre des initiatives de facilitation du commerce, notamment en simplifiant et en harmonisant davantage les procédures et formalités douanières, frontalières et de transit, ainsi que les mesures de facilitation des échanges.

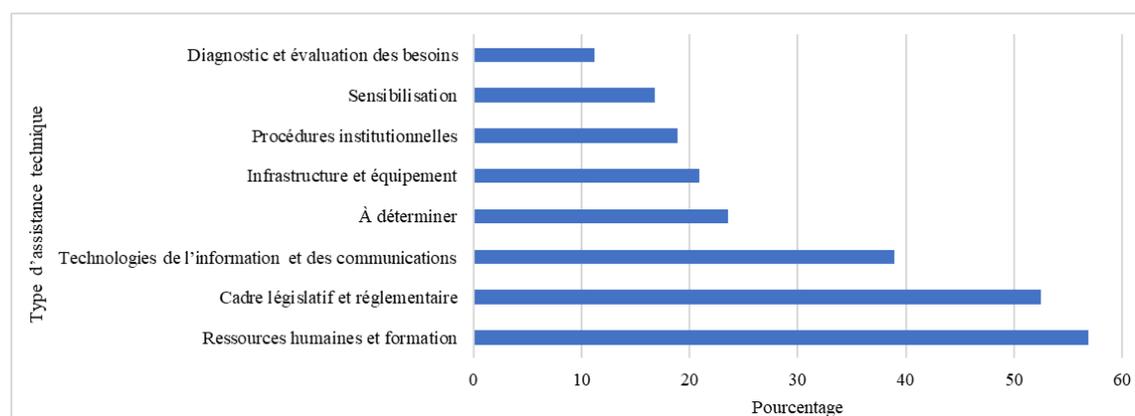
33. Il importe de mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges ; toutefois, le taux de mise en œuvre reste faible tant dans les pays en développement sans littoral que dans les pays en développement de transit. On estime que les pays en développement sans littoral ont déjà mis en œuvre 34,7 % de toutes les dispositions notifiables ; il a été décidé que 24,3 % de ces dispositions seront appliquées à une date ultérieure, et que 40,3 % d'entre elles nécessiteront une assistance technique pour leur application. Le taux de mise en œuvre varie selon les régions : les pays en développement sans littoral d'Europe et d'Amérique latine ont déjà mis en œuvre 68,6 % et 63 % de ces mesures, respectivement, tandis que les pays en développement sans littoral d'Afrique et d'Asie en ont mis en œuvre 29,4 % et 24,9 %, respectivement. Les pays en développement de transit se sont acquittés de 51 % de leurs obligations à ce titre.

34. Aux termes de l'Accord sur la facilitation des échanges, les pays en développement membres sont tenus de notifier leurs besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités. Les pays en développement sans littoral ont cité les ressources humaines et la formation, les cadres législatifs et réglementaires et les technologies de l'information et des communications comme leurs principales préoccupations, par ordre d'importance (voir fig.II).

Figure II

### Nature de l'assistance demandée par les pays en développement sans littoral

(En pourcentage)



Source : Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

35. En raison de la dépendance des pays en développement sans littoral à l'égard des pays de transit pour le commerce international, les mesures restrictives instaurées aux frontières pour freiner la propagation de la COVID-19 ont eu un effet considérable sur l'importation et l'exportation de marchandises par les pays en développement sans littoral, y compris pour les biens essentiels tels que les fournitures médicales et les produits alimentaires.

#### **Priorité 4 : intégration et coopération régionales**

36. L'intégration régionale et la coopération entre les pays en développement sans littoral et avec leurs voisins, en particulier dans le domaine du commerce, suscitent un intérêt croissant. En moyenne, les pays en développement sans littoral sont parties à quatre accords commerciaux régionaux, le nombre d'accords par pays allant de 1 à 11. Nombre de ces accords portent sur les biens, et quelques-uns seulement sur les services.

37. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est entré en vigueur le 30 mai 2019 et, en mai 2020, au total, 54 des 55 États membres de l'Union africaine, y compris tous les pays en développement sans littoral, avaient signé l'Accord. La première phase des négociations prévoit la libéralisation du commerce des biens et des services ; des règles communes en matière de politique de concurrence, de droits de propriété intellectuelle et d'investissement sont créées dans la deuxième phase ; la troisième phase porte sur le commerce numérique et le commerce électronique.

38. En Asie, en novembre 2019, les pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ont lancé l'Initiative d'Achgabat, en faveur de la réduction des obstacles au commerce et au transport dans la région. L'Initiative a pour buts la levée des obstacles non tarifaires aux échanges, la suppression des obstacles physiques et non physiques aux transports et la promotion de la pérennisation des transports et des mesures de facilitation du commerce.

39. En 2019, des représentants de sept pays (Afghanistan, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) ont uni leurs forces pour renforcer la coopération en matière de développement des infrastructures de transport intérieur, de facilitation des procédures de passage des frontières, de développement du transport ferroviaire et intermodal et d'amélioration de la sécurité routière. La coopération trinationale entre le Bangladesh, le Bhoutan et l'Inde a abouti à l'inauguration de voies navigables intérieures le long du fleuve Brahmapoutre, qui devraient faciliter le commerce et le transit entre le Bangladesh et le Bhoutan en réduisant de près d'un tiers le coût du transport des marchandises d'exportation et en diminuant le temps de transit de moitié.

40. En Amérique latine, l'État plurinational de Bolivie et le Paraguay ont continué de formaliser des accords dans des secteurs tels que les transports, l'énergie et les mines, notamment un accord portant création d'un cabinet binational chargé des questions relatives à la coopération, telles que le renforcement de la voie navigable Paraguay-Paraná, la construction de gazoducs et les affaires agricoles.

41. L'intégration et la coopération régionales offrent aux pays la possibilité de relever ensemble les défis liés à la pandémie de COVID-19. L'Association sud-asiatique de coopération régionale a créé un fonds d'urgence pour la COVID-19, constitué de contributions volontaires de ses membres. Des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont noué des liens avec leurs homologues de la Chine, du Japon et de la République de Corée dans le cadre de l'ASEAN+3 afin d'échanger des informations sur les mesures de confinement et d'atténuation et de recenser les besoins en matière de soutien technique et de fournitures médicales. Une

visioconférence ministérielle entre l'ASEAN et l'Union européenne qui s'est tenue en mars 2020 a permis d'examiner les mesures à court et à long terme de lutte contre le virus, y compris la nécessité de stimuler le commerce et les investissements lorsque la pandémie se résorbera.

42. Malgré les exemples d'intégration régionale susmentionnés, la pandémie de COVID-19 peut avoir nui à l'intégration régionale dans certains cas, étant donné que la production mondiale a diminué et que de nombreux pays ont fermé leurs frontières pour freiner la propagation du virus.

### **Priorité 5 : transformation des structures de l'économie**

43. L'apport des différents secteurs au PIB est resté plus ou moins stable en moyenne depuis 2010 dans les pays en développement sans littoral, ce qui laisse supposer que peu de progrès ont été réalisés en matière de transformation des structures de l'économie. Entre 2016 et 2019, la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB de ces pays est demeurée entre 10,2 % et 10,4 %. La valeur ajoutée par travailleur ou travailleuse dans le secteur manufacturier n'était que de 198 dollars en 2019, par rapport à la moyenne mondiale de 1 798 dollars. La part de l'agriculture dans le PIB a continué de diminuer, s'établissant à 14,7 % en 2018, avant de remonter à 16,2 % en 2019.

44. La part des services dans la valeur ajoutée dans le PIB des pays en développement sans littoral est passée de 47,3 % en 2017 à 46,6 % en 2019. Le commerce des services représentait, en moyenne, 14 % du PIB de ces pays en 2018. Les dépenses liées aux voyages et les transports sont leurs principaux secteurs de services exportés. Toutefois, la part de ces pays dans les exportations mondiales de services commerciaux est encore négligeable. Les pays en développement sans littoral pour lesquels les recettes du tourisme international représentent une grande partie de leurs exportations seront les plus durement touchés par la chute du tourisme due à la pandémie de COVID-19.

45. L'une des raisons de l'absence de transformation structurelle dans les pays en développement sans littoral est la faiblesse de leurs capacités productives. Le score global de ces pays à l'égard de l'indice des capacités productives de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est de 26,1, ce qui est parmi les plus bas par rapport aux pays développés (41,7) et aux autres pays en développement (33,2) et légèrement inférieur aux pays de transit (26,7)<sup>1</sup>. Bien que le score se soit amélioré à l'égard des principaux indicateurs, les progrès réalisés s'agissant de favoriser la transformation économique structurelle dans les pays en développement sans littoral sont insuffisants.

46. Dans un monde de plus en plus numérisé, la science, les technologies et l'innovation sont essentielles pour stimuler la croissance de la productivité et éventuellement aider les pays en développement sans littoral à progresser dans les chaînes de valeur. En 2017, les dépenses de recherche et développement en pourcentage du PIB ne représentaient que 0,21 %, contre la moyenne mondiale de 1,72 %. Ces pays devraient considérer la crise de la COVID-19 comme une occasion d'accélérer les progrès dans la recherche de nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de la finance numérique et des autres services numériques.

47. Les pays en développement sans littoral ont réalisé des progrès pour ce qui est de créer un climat propice au développement du secteur privé. Dans l'édition 2020 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, six de ces pays se sont classés parmi les 50 premiers pays dans le classement général pour ce qui est de la facilité à

<sup>1</sup> L'indice va de 0 à 100.

faire des affaires, et neuf parmi les 50 premiers dans la catégorie de la création d'une entreprise. Parallèlement à cela, près du tiers des pays en développement sans littoral se sont classés dans le dernier quart en termes de facilité globale à faire des affaires.

48. Les obstacles à la conduite des affaires seront encore aggravés par les répercussions économiques des mesures de confinement associées à la COVID-19 et au ralentissement économique mondial. Le secteur privé des pays en développement sans littoral, composé principalement de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, a été particulièrement touché, tant du côté de l'offre que de la demande. L'accès au crédit reste l'un des plus grands défis pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement sans littoral. En outre, les plus petites entreprises sont souvent dirigées par des femmes, font partie de l'économie informelle et manquent de mécanismes de protection sociale et sont donc les plus susceptibles de subir les effets du ralentissement économique. Un effondrement généralisé des microentreprises et des petites et moyennes entreprises pourrait avoir un effet délétère sur les économies des pays en développement sans littoral et entraîner une contraction de leurs revenus et une baisse des recettes fiscales. Parallèlement, de nouvelles possibilités et de nouveaux modèles commerciaux apparaissent à la suite de la COVID-19 et pourraient être exploités par les pays en développement sans littoral.

#### **Priorité 6 : moyens de mise en œuvre**

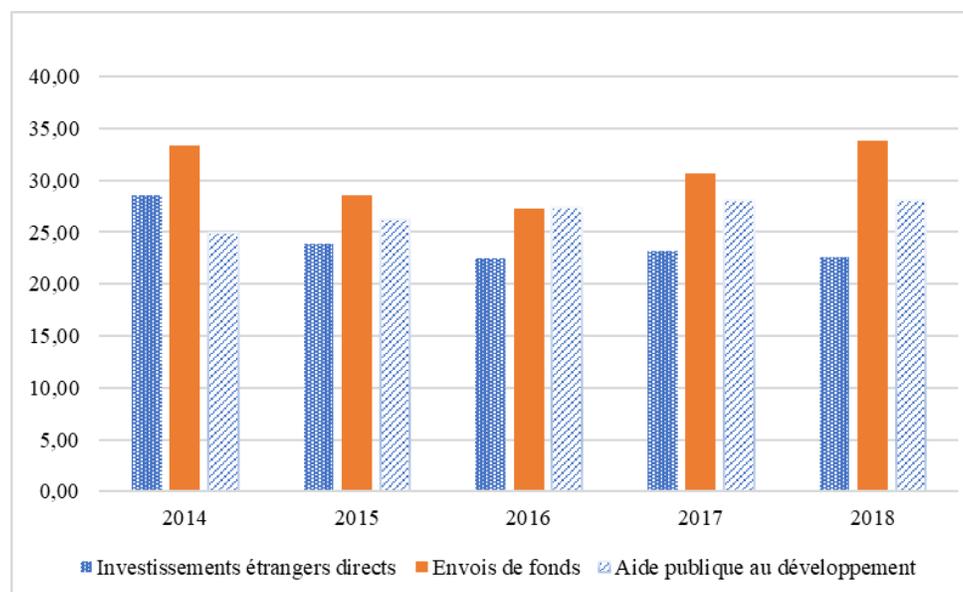
49. En 2018, l'aide publique au développement (APD) aux pays en développement sans littoral a diminué, passant de 29,2 milliards de dollars en 2017 à 28 milliards de dollars à prix constants (2018), ce qui représente 16,9 % de l'APD totale aux pays en développement. En pourcentage du revenu national brut des pays en développement sans littoral, l'APD est passée de 3,91 % en 2017 à 3,68 % en 2018. Cette aide reste concentrée dans quelques pays en développement sans littoral. En 2018, cinq pays ont reçu près de la moitié de tous les apports d'APD.

50. Malgré cette baisse récente, l'APD demeure une source considérable de financement extérieur du développement et un moyen important permettant aux pays en développement sans littoral de financer leur riposte nationale à la crise de la COVID-19. Cette aide est également essentielle pour permettre aux pays concernés de continuer d'investir dans la santé, l'éducation et les moyens de protection sociale et de répondre à leurs besoins humanitaires. En 2018, les sommes versées à ces pays au titre de l'aide au commerce se sont élevées à 7,6 milliards de dollars, soit une légère hausse par rapport à 2017. Ces versements ont représenté 17 % du total de 45,4 milliards de dollars pour 2018.

51. Entre 2018 et 2019, les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers les pays en développement sans littoral ont diminué de 1 % pour s'établir à 22 milliards de dollars. La part de ces pays dans les entrées mondiales d'IED était de 1,4 % en 2019. Les flux d'IED vers ces pays sont également concentrés, les sept premiers pays en développement sans littoral bénéficiaires ayant reçu 70 % des flux en 2019. En outre, la majorité des flux d'IED sont destinés aux industries extractives. La CNUCED a prédit une baisse des flux mondiaux d'IED de l'ordre de 30 % à 40 % en 2020 en raison de l'impact de la COVID-19.

Figure III  
**Aide publique au développement, investissements étrangers directs et envois de fonds destinés aux pays en développement sans littoral**

(Prix courants en milliards de dollars des États-Unis)



Source : CNUCED, indicateurs du développement dans le monde et Organisation de coopération et de développement économiques.

52. Les envois de fonds à destination des pays en développement sans littoral ont augmenté de 11,4 % entre 2017 et 2019, pour atteindre 34,1 milliards de dollars en 2019. Comme pour l'APD et les investissements étrangers directs, les flux de transferts de fonds sont concentrés dans quelques pays en développement sans littoral, cinq de ces pays représentant plus de 55 % du total des flux entrants en 2019. Il est important de noter que les transferts de fonds sont utilisés principalement pour répondre aux besoins des ménages plutôt qu'aux besoins en matière de financement du développement. Une baisse significative des envois de fonds est prévue en 2020 en raison de la COVID-19.

53. Au total, 13 pays en développement sans littoral sont déjà classés comme des pays pauvres très endettés, certains d'entre eux ayant des dettes extérieures accumulées qui dépassent leur revenu national brut. La dette extérieure de nombreux pays en développement sans littoral est essentiellement une dette privée non garantie, dont la part est passée de 14 % en 2000 à 47 % en 2018. Le montant total des paiements au titre du service de la dette représentait en moyenne 20 % des recettes d'exportation des pays en développement sans littoral en 2018. Étant donné qu'une si grande partie de leur dette est due à des créanciers privés, il peut s'avérer difficile pour de nombreux pays en développement sans littoral d'obtenir des moratoires sur le service de la dette ou un allègement significatif de celle-ci ; il demeure donc essentiel que ces pays obtiennent un allègement substantiel de la dette publique et de la partie de la dette garantie par l'État.

#### IV. Suivi et examen

54. Le Secrétaire général a lancé un plan mondial d'aide humanitaire de 2 milliards de dollars pour financer la lutte contre la pandémie de COVID-19 dans les pays les

plus pauvres du monde. L'Arménie, le Bhoutan, l'Eswatini, le Kirghizistan, le Lesotho, le Malawi, la Mongolie, le Népal, l'Ouzbékistan, la République démocratique populaire lao, la République de Moldova et le Tadjikistan bénéficient ainsi de ce soutien, qui les aide à renforcer leur réponse à la pandémie et à ses conséquences en matière humanitaire et dans le domaine du développement.

55. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a continué de coordonner les activités du système des Nations Unies afin d'assurer la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne, y compris les préparatifs de l'examen de haut niveau à mi-parcours. Le Bureau a travaillé avec ses partenaires pour organiser les autres réunions thématiques préalables à la conférence, notamment une retraite des ambassadeurs consacrée aux résultats de l'examen à mi-parcours ; une réunion du groupe d'experts sur la coopération en matière de transit et la facilitation des échanges ; une réunion sur les meilleures pratiques en matière de développement et de gestion des corridors ; et des manifestations parallèles lors des grandes conférences sur la facilitation du commerce et l'énergie durable. Le Bureau a appuyé l'organisation de l'examen à mi-parcours et a coordonné et coorganisé, en tout, sept manifestations parallèles pendant l'examen à mi-parcours. Ces réunions, qui visaient à sensibiliser aux difficultés et aux besoins des pays en développement sans littoral, ont aussi facilité l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage par les pairs. Le Bureau a également organisé des réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement et a lancé l'élaboration du mandat du Groupe consultatif en vue de l'amélioration de la cohérence de la planification et des activités relatives à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

56. Au cours de la période considérée, la Commission économique pour l'Afrique a fourni une assistance technique aux pays en développement sans littoral afin de tirer parti des dispositions de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en facilitant l'élaboration de stratégies nationales dans ce domaine et en menant des activités de promotion des politiques et de recherche de consensus. La Commission a également mené des activités de renforcement des capacités, notamment s'agissant de facilitation du commerce, de modélisation énergétique, du Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, de l'adhésion à l'OMC et du financement des activités liées aux objectifs de développement durable. Une résolution a été adoptée lors de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de 2019, appelant à une mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne dans la région.

57. La Commission économique pour l'Europe a organisé plusieurs réunions, manifestations et activités de renforcement des capacités sur des sujets tels que la numérisation des procédures de transit, la connectivité des transports régionaux et la facilitation du commerce. Elle travaille à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables à l'intention de certains pays sans littoral et pays de transit, et a créé un observatoire en ligne sur l'état du franchissement des frontières en raison de la COVID-19.

58. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a élaboré des recommandations visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne dans la région, en se concentrant sur le renforcement de la facilitation des transports ; le renforcement de la transformation productive ; l'amélioration de l'efficacité, de la productivité, de la résilience et de la durabilité des infrastructures

et des services de logistique ; et la mise en place de politiques de logistique et de mobilité coordonnées au niveau régional.

59. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a continué d'aider les pays en développement sans littoral de la région à améliorer les liaisons de transport et à faciliter les échanges et les opérations de transport transfrontières. Elle a soutenu des initiatives visant à favoriser l'exploitation de corridors ferroviaires desservant des pays en développement sans littoral et à renforcer les capacités pour accroître la connectivité énergétique transfrontalière. La Commission a également soutenu le renforcement des systèmes statistiques nationaux dans les pays en développement sans littoral et a fourni un soutien au renforcement des capacités pour accélérer les actions visant à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. En 2019, la Commission a publié un rapport intitulé *Asia's Landlocked Developing Countries: Structural Transformation, Poverty Reduction and Financing for Development*.

60. La CNUCED a continué de mener diverses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour soutenir les pays en développement sans littoral, notamment en organisant des formations sur la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, en aidant à la négociation de l'Accord établissant la zone de libre-échange continentale africaine, en réalisant des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, en organisant des ateliers sur la diversification des exportations et en procédant à des examens de la politique d'investissement. La CNUCED a également mis au point un indice des capacités productives, qui devrait être lancé en 2020, afin d'étalonner et d'évaluer les niveaux des capacités productives dans tous les pays en développement sans littoral.

61. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a aidé les pays en développement sans littoral à mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne en leur apportant ses conseils et son expertise technique et statistique, et en s'efforçant de créer des synergies et des partenariats permettant de mobiliser les fonds nécessaires à la sauvegarde de l'environnement, au développement énergétique, à la croissance économique soutenue, aux industries agro-alimentaires et au développement industriel inclusif et durable, y compris l'autonomisation économique des femmes et des jeunes. L'Organisation met en œuvre le Programme de partenariat pays dans quatre pays en développement sans littoral.

62. Le Département des affaires économiques et sociales s'efforce de faire en sorte que les préoccupations des pays en développement, y compris les pays en développement sans littoral, en matière de transport durable reçoivent une attention particulière dans le cadre de la deuxième Conférence mondiale sur les transports durables. Il a par ailleurs rédigé une note de synthèse sur la COVID-19 et les pays en développement sans littoral.

63. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a renforcé les capacités d'adaptation et la résilience des pays aux chocs liés au climat en fournissant un soutien financier et technique ciblé permettant de procéder à de meilleures évaluations des technologies prioritaires qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et appuient l'adaptation aux changements climatiques. Il soutient également la transition vers une économie verte inclusive en Afrique grâce au projet SWITCH Africa Green.

64. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a appuyé la création de la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes, qui réunit des pays développés et des pays en développement afin de créer des synergies permettant de réaliser l'objectif de créer des infrastructures résilientes face aux catastrophes. Au total, 24 pays en développement sans littoral rendent compte des

mesures prises aux fins de la réalisation du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) grâce au système de suivi du Cadre de Sendai élaboré par le Bureau.

65. Le Centre du commerce international a continué d'aider les pays en développement sans littoral à faire face aux contraintes commerciales en leur proposant des solutions innovantes et personnalisées grâce à la mise en œuvre de projets nationaux et régionaux, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités de production, la réduction de la dépendance à l'égard des produits de base, le renforcement du commerce, l'amélioration de l'accès au financement, l'intégration des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur et le développement du commerce écologique, mettant l'accent sur le secteur privé, en particulier les microentreprises et petites et moyennes entreprises.

66. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a fourni un soutien au renforcement des capacités pour aider les pays en développement sans littoral les moins avancés à mettre en œuvre la Convention, le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris dans des domaines tels que les secrétariats nationaux chargés des changements climatiques, les compétences en matière de négociation, le développement et le transfert de technologies d'adaptation et les informations météorologiques et climatiques. Il a également apporté son soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national.

67. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, a aidé les pays en développement sans littoral à fixer leurs objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et à mobiliser un soutien technique et financier pour l'élaboration de projets et de programmes de transformation visant à mettre en œuvre les objectifs nationaux. En mai 2020, 25 pays en développement sans littoral s'étaient déjà dotés d'objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, avec le soutien du secrétariat de la Convention, et deux pays supplémentaires travaillaient à se fixer ces objectifs.

68. L'Union internationale des télécommunications fournit aux pays en développement sans littoral des services de renforcement des capacités et d'assistance technique, de formation et de conseil sur le développement des technologies de l'information et des communications et la connectivité, notamment en ce qui concerne l'élaboration de politiques nationales en matière de haut débit et de haut débit durable, l'accès abordable aux services du numérique et leurs applications dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'industrie et de l'environnement. En 2019, l'Union internationale des télécommunications et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont établi conjointement un rapport sur les retombées économiques du haut débit dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

69. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a aidé les pays en développement sans littoral à faire progresser la transformation structurelle et la résilience en promouvant et en soutenant l'innovation dans les systèmes agricoles et alimentaires ; l'amélioration de la productivité et de la production agricoles ; la gestion durable des cultures et de la production alimentaire ; l'orientation vers une agriculture et des systèmes alimentaires adaptés au climat et intelligents face aux changements climatiques ; et la mécanisation agricole. L'Organisation a soutenu les petits exploitants agricoles et a aidé les pays à accéder aux financements du Fonds pour l'environnement mondial et du Global Conservation Fund, ainsi qu'à mettre en place ou à renforcer les systèmes de statistiques agricoles. L'Organisation a également

aidé les pays en développement sans littoral à renforcer leurs capacités en matière de commerce international et de facilitation des échanges dans les domaines des produits agricoles et des chaînes de valeur agricoles.

70. L'Organisation de l'aviation civile internationale a élaboré des orientations à l'intention des États membres pour la mise en place d'un cadre national de planification de l'aviation destiné à faciliter l'intégration de l'aviation dans les instruments nationaux de planification du développement. Elle a apporté son soutien et ses conseils aux États et au secteur de l'aviation civile en ce qui concerne l'effet sans précédent de la crise de la COVID-19 sur le transport aérien, notamment en rendant possible le transport express de fret aérien et la livraison coordonnée de biens humanitaires par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.

71. Le Programme des Nations Unies pour le développement appuie les pays en développement sans littoral dans leur riposte socioéconomique à la COVID-19.

72. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a soutenu les pays en développement sans littoral en leur offrant des services sur mesure, en renforçant leurs capacités en fonction de la demande et en plaidant en faveur de la coopération Sud-Sud. Il a également facilité la coopération en s'appuyant sur le réseau des référents nationaux et en l'étendant, en assurant un accès accru des pays en développement sans littoral aux fonds pour le climat et à la plateforme numérique mondiale de mise en commun des connaissances et de négociation de partenariats.

73. L'Organisation mondiale du tourisme a soutenu les pays en développement sans littoral dans des activités telles que l'élaboration de plans stratégiques nationaux pour le tourisme, l'évaluation et l'établissement de comptes satellites du tourisme et la classification des hôtels.

74. L'OMC, grâce au Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, a aidé les pays en développement sans littoral à mettre en œuvre ledit accord, notamment en organisant une retraite et un atelier à Genève, des sessions d'assistance individuelle et un atelier national pour la République centrafricaine. Le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce a mis en œuvre des activités visant à aider les exportateurs des pays en développement enclavés à satisfaire à des exigences sanitaires et phytosanitaires strictes.

75. Le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral a organisé des conférences et des ateliers sur les corridors de transport en transit ; le développement des infrastructures du numérique et des infrastructures de transport ; la logistique commerciale ; la coopération régionale ; la technologie et l'innovation ; et la transformation des structures de l'économie. Il a continué de contribuer au renforcement de la capacité d'analyse des pays en développement sans littoral en diffusant les résultats de ses recherches sur la diversification économique de ces pays et les perspectives de l'initiative « Une Ceinture et une Route » pour leur commerce et leur compétitivité.

76. L'Organisation mondiale des douanes a continué de fournir des services de renforcement des capacités, d'assistance technique et de formation pour aider les administrations douanières, y compris celles des pays en développement sans littoral, dans un large éventail de domaines. L'Organisation a compilé un répertoire des meilleures pratiques dans le domaine du transit visant à réduire les coûts commerciaux et à accélérer le commerce international.

77. En 2019, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a organisé des activités de renforcement des capacités et des formations ciblées sur la sécurité, la connectivité et la durabilité des transports terrestres, la mise en œuvre de réformes de facilitation des échanges, le développement et la facilitation du transport en transit

et les réglementations douanières et frontalières dans certains pays en développement sans littoral d'Europe et d'Asie.

78. Le Fonds commun pour les produits de base a continué d'investir dans des projets favorisant la transformation économique structurelle du secteur des produits de base dans les pays en développement sans littoral. En 2019, le Fonds a reçu 34 propositions de projets émanant de pays en développement sans littoral, dont 4 ont été examinées pour bénéficier d'un financement d'un montant de 2,7 millions de dollars. Le Fonds soutient également un certain nombre de fonds d'investissement à impact visant le développement du secteur des produits de base, y compris dans les pays en développement sans littoral.

79. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables a fourni aux pays en développement sans littoral des conseils et un renforcement des capacités sur les aspects politiques, financiers et technologiques des énergies renouvelables. À ce jour, l'Agence a soutenu l'élaboration d'un outil d'évaluation de l'état de préparation aux énergies renouvelables, qui a été utilisé dans neuf pays en développement sans littoral pour recenser les limites politiques et réglementaires existantes et formuler des recommandations afin de tirer le meilleur parti de l'ensemble des ressources propres à chaque pays. L'outil est en phase de déploiement dans deux autres pays en développement sans littoral et en cours de planification dans un troisième.

80. La Commission du Mékong a entrepris des analyses et des projets visant à améliorer la navigation et à soutenir l'harmonisation et la mise en œuvre de normes, règles et réglementations communes pour la navigation et la sécurité des ports et des navires dans l'ensemble du bassin du Mékong.

81. L'Union internationale des transports routiers a poursuivi son action de sensibilisation et de renforcement des capacités des pays en développement sans littoral et des pays de transit en vue de la mise en œuvre de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR, ainsi que d'appui à la numérisation dans le cadre du système eTIR.

82. L'Organe de coordination du transit et du transport dans le couloir Nord a continué à promouvoir des politiques de transport coopératives et à favoriser un système de transport en transit efficace et rentable dans ce couloir, qui comprend quatre pays en développement sans littoral.

83. L'Union européenne a soutenu la facilitation des échanges dans les pays en développement sans littoral grâce à sa stratégie Aide pour le commerce ; a encouragé les pays en développement sans littoral à suivre la voie de l'intégration régionale ; a contribué au renforcement des capacités de mobilisation et à une meilleure utilisation des moyens de mise en œuvre ; a encouragé les énergies renouvelables, les technologies propres et la décarbonisation des industries à forte intensité énergétique ; a aidé les pays en développement sans littoral à se fixer des contributions déterminées au niveau national ambitieuses ; et collabore avec le système des Nations Unies pour aider les pays intéressés à mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés, notamment dans quatre pays en développement sans littoral. L'Union européenne et ses États membres, en tant que dispositif « Team Europe » (Équipe Europe), ont mobilisé plus de 23 milliards d'euros pour aider les pays partenaires les plus vulnérables et les plus touchés, y compris les pays en développement sans littoral, à faire face aux conséquences sanitaires, économiques et sociales de la COVID-19.

84. Le Fonds vert pour le climat a soutenu les efforts des pays pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et améliorer leur capacité à faire face aux changements climatiques. Grâce au Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, le Fonds a aidé les pays en développement sans littoral à

renforcer leurs capacités institutionnelles, leurs mécanismes de gouvernance et leurs cadres de politique générale, de planification et de programmation afin de promouvoir un programme d'action climatique porteur de transformation à long terme, ainsi que la formulation de plans nationaux d'adaptation. Depuis 2015, le Fonds a approuvé 45 projets correspondant à un financement de 1,3 milliard de dollars dans 25 pays en développement sans littoral.

85. Depuis 2016, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures a approuvé huit projets pour un montant total de 1,05 milliard de dollars dans six pays en développement sans littoral, ce qui représente 8 % du montant total approuvé par la Banque pour l'ensemble de ces projets, dont 67,5 millions de dollars pour le secteur des transports et 909 millions de dollars pour le secteur de l'énergie.

86. Le Fonds monétaire international a approuvé l'allègement de la dette de 10 pays en développement sans littoral pour les aider à faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19. Le Conseil d'administration du Fonds a également approuvé des demandes d'aide d'urgence pour l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Kirghizistan et le Tadjikistan.

87. Le Groupe de la Banque mondiale aide les pays en développement sans littoral à renforcer leur riposte à la pandémie, à développer la surveillance épidémiologique, à améliorer les interventions de santé publique et à soutenir le secteur privé pour qu'il continue à fonctionner et à maintenir des emplois grâce à différents dispositifs, notamment un mécanisme d'aide accélérée spécialement dédié à la COVID-19, le Fonds fiduciaire multidonateurs pour la préparation et la réponse aux situations sanitaires d'urgence et le Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie.

88. La Banque africaine de développement a soutenu des projets favorisant l'intégration régionale, notamment le développement des infrastructures, des chaînes de valeur régionales et des pools énergétiques régionaux. Elle a également fourni une aide au renforcement des capacités et une assistance technique en matière de facilitation du commerce et des transports aux pays africains en développement sans littoral.

89. La Banque interaméricaine de développement menait 44 projets au Paraguay et 32 projets dans l'État plurinational de Bolivie dans des domaines tels que les transports, l'énergie, l'eau et l'assainissement, les soins de santé, les marchés financiers, le développement urbain, la science, l'environnement, le tourisme et la gouvernance.

90. La Banque africaine de développement a approuvé des prêts et des subventions d'un montant total de 3,285 milliards de dollars pour 25 projets de riposte à la COVID-19 dans les pays en développement sans littoral. Au cours de la période 2020-2022, la Banque africaine de développement prévoit également de financer, à hauteur de 3,154 milliards de dollars, 23 projets d'investissement dans les pays en développement enclavés afin d'améliorer la connectivité des transports ; à hauteur de 3,598 milliards de dollars, 17 projets d'investissement dans le secteur de l'énergie ; et à hauteur de 444 millions de dollars, 8 projets d'investissement destinés à soutenir le développement du secteur agricole.

## **V. Feuille de route pour une mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne dans les cinq années qui restent avant la fin de la décennie**

91. À la demande de la présidence et du Groupe des pays en développement sans littoral, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays

en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en consultation avec les entités concernées du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, les membres du Groupe consultatif interorganisations pour les pays en développement sans littoral ont élaboré une feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne au cours des cinq années qui restent avant la fin de la décennie, qui contient un plan détaillé des activités et des résultats attendus du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales. Les principaux domaines d'action sont les infrastructures de transport, le transit et la facilitation du commerce ; l'énergie ; les technologies de l'information et des communications et la desserte numérique ; la transformation structurelle ; la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit ; les moyens de mise en œuvre ; les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ; la COVID-19 ; et la coordination. La feuille de route sera un document évolutif, qui pourra être modifié à mesure de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies en faveur des pays en développement sans littoral.

## **VI. Conclusions et recommandations**

92. L'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne a révélé que si des progrès tangibles ont été réalisés dans la mise en œuvre dudit Programme et dans la réalisation de certains des objectifs de développement durable, il reste encore d'importantes lacunes à combler et des défis majeurs à relever. La crise de la COVID-19 entraîne des conséquences sans précédent sur le développement des pays en développement sans littoral et risque de causer de sérieux reculs des acquis de développement réalisés dans ces pays.

93. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et de la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours dans les cinq années qui restent avant la fin de la décennie doit s'accompagner d'efforts énergiques pour traiter les effets de la COVID-19 et favoriser une reprise porteuse de transformation visant à réduire la vulnérabilité aux crises futures et à permettre aux pays en développement sans littoral de progresser de manière à réaliser les objectifs de développement durable, à répondre à l'urgence de la décennie d'action pour les objectifs et à être à la hauteur de ses ambitions. Ces efforts nécessiteront un renforcement de la coopération internationale et du multilatéralisme.

94. Les entités des Nations Unies devraient s'efforcer de mettre en œuvre efficacement la feuille de route pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne afin de protéger les acquis du développement et de contribuer aux changements nécessaires dans les pays en développement sans littoral.

95. La priorité immédiate de la communauté internationale, des pays en développement sans littoral et des partenaires de transit devrait donc être de s'attaquer aux conséquences sanitaires et socioéconomiques de la pandémie et d'assurer une véritable reprise. Au niveau des pays en développement enclavés, il faudra pour cela renforcer les investissements dans les systèmes de santé nationaux, assurer la sécurité alimentaire et soutenir les secteurs économiques et les catégories de la population qui sont les plus touchés par les retombées économiques de la pandémie et les mesures de confinement connexes. D'importantes ressources supplémentaires seront nécessaires, et l'assistance technique et la coopération internationales seront essentielles pour aider les pays en développement sans littoral. Ces pays doivent mettre en place un soutien budgétaire sous la forme d'une aide financière, de lignes de crédit spéciales, de subventions, d'allègements fiscaux et de cotisations sociales,

de subventions salariales et d'une extension de la protection sociale, pour stimuler l'économie et soutenir les entreprises, l'emploi et les revenus.

96. Au niveau régional, il est nécessaire de développer des systèmes de transport efficaces et qui résistent aux crises. Les pays en développement sans littoral et les pays de transit devraient s'efforcer d'orienter leur politique fiscale et leurs mesures de relance vers une amélioration de la connectivité des transports. Les partenaires de développement, les institutions financières internationales, les entités du système des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales et le secteur privé devraient soutenir les pays en développement sans littoral et les pays de transit dans ces efforts.

97. La crise de la COVID-19 a renforcé le rôle du numérique dans l'amélioration de l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la facilitation des échanges et au commerce électronique. La communauté internationale, les organisations régionales et le secteur privé devraient aider les pays en développement sans littoral à combler la fracture numérique.

98. Les pays en développement sans littoral et les pays de transit devraient coopérer pour assurer le bon fonctionnement des frontières et du transit afin de faciliter la circulation des biens essentiels. L'utilisation des mesures frontalières conçues pour lutter contre la COVID-19 doit être transparente, ciblée, proportionnée et conforme aux règles de l'OMC. Il est nécessaire de faciliter la mainlevée et le dédouanement des biens essentiels, d'accélérer la livraison des biens humanitaires et d'utiliser davantage les technologies numériques qui limitent les contrôles physiques en transit et les contacts physiques aux frontières et qui protègent la santé des travailleuses et des travailleurs, comme l'échange électronique d'informations, les guichets uniques et les outils dématérialisés. Les partenaires de développement, les entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales sont invités à soutenir les pays en développement sans littoral et les pays de transit en leur apportant un appui technique et financier afin de renforcer les efforts de facilitation du commerce et de dématérialisation.

99. La pandémie de COVID-19 a démontré la nécessité pour les pays en développement sans littoral de renforcer leur résistance aux chocs extérieurs. Il est nécessaire de renforcer le soutien ciblé sur la valeur ajoutée et la diversification des exportations. Il faut redoubler d'efforts pour renforcer les capacités de production des pays en développement sans littoral, notamment en mettant en place des infrastructures de base, en recensant et en soutenant les secteurs à forte valeur ajoutée qui permettent la diversification des exportations, et en renforçant l'esprit d'entreprise et l'innovation. La communauté internationale est appelée à aider les pays en développement sans littoral à renforcer leurs capacités de production et à diversifier leurs économies.

100. Les pays en développement sans littoral sont appelés à favoriser un environnement favorable au secteur privé afin d'accroître les investissements nationaux et étrangers et de s'engager dans des partenariats public-privé. Ces pays devraient s'efforcer de développer des zones économiques spéciales, ce qui leur permettrait d'attirer efficacement les investissements étrangers directs vers les secteurs industriels souhaités. Le secteur privé des pays en développement sans littoral devrait accroître ses investissements dans les activités porteuses de transformation, telles que les énergies renouvelables, l'agriculture et les secteurs susceptibles d'entraîner une transformation structurelle. En outre, les pays en développement sans littoral doivent renforcer l'esprit d'entreprise et l'innovation dans le domaine de l'énergie durable, notamment en encourageant l'entrepreneuriat des femmes dans tous les secteurs de la production industrielle.

101. Les banques de développement multilatérales et régionales sont invitées à travailler plus étroitement avec les pays en développement sans littoral pour les aider à investir et à catalyser les financements privés de manière à combler les lacunes dans des domaines tels que les infrastructures de transport, les énergies renouvelables, les technologies de l'information et des communications, la dématérialisation et l'action climatique.

102. Les initiatives visant à soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises doivent être développées rapidement pour un effet maximal, sans imposer de conditions compliquées pour l'accès au financement. L'amélioration du financement et de l'accès au crédit, en particulier pour les entrepreneurs et les jeunes pousses, la garantie de liens avec les entreprises et les systèmes de production formels et l'utilisation du numérique et de l'innovation par les entreprises peuvent contribuer au renforcement de la résilience des économies des pays en développement sans littoral dans l'ère post-COVID-19. Il convient d'encourager les transferts de technologies vers les pays en développement sans littoral, notamment grâce aux investissements étrangers directs et à la coopération Sud-Sud.

103. Les partenaires de développement sont encouragés à accroître les flux d'aide publique au développement vers les pays en développement sans littoral sous forme de subventions, en s'appuyant notamment sur des mécanismes de réponse à la crise renforcés, pour les soutenir dans leur action contre la crise de la COVID-19. Ces pays devraient tirer un meilleur parti de l'aide publique au développement de manière à attirer d'autres financements provenant de diverses sources telles que les investissements étrangers directs, les partenariats entre les secteurs public et privé et la coopération Sud-Sud. Dans l'esprit de solidarité et de coopération Sud-Sud, les pays du Sud devraient s'efforcer d'accroître l'aide financière et technique aux pays en développement sans littoral.

104. Les créanciers sont encouragés à prendre des mesures plus audacieuses pour soutenir les pays en développement sans littoral, notamment à alléger leur dette afin qu'ils puissent dégager des liquidités pour investir davantage dans leurs systèmes de santé et dans la relance économique, à suspendre le remboursement de la dette aux créanciers internationaux, à proposer la conversion de leur dette en investissements dans le domaine de la santé publique, à canaliser des fonds supplémentaires vers les systèmes de santé et à financer des projets de développement régional en échange de l'allègement de la dette.

105. Les partenaires de développement, le système des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales sont instamment invités à soutenir les efforts déployés par les pays en développement sans littoral pour faire face aux changements climatiques, à la désertification, à la dégradation des terres, à la perte de biodiversité, à la sécheresse, au recul des glaciers et aux catastrophes qui les accompagnent, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales à long terme en matière de changements climatiques et de plans nationaux d'adaptation. Ils sont également invités à élaborer des outils et à développer des capacités pour renforcer la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion des risques de catastrophes (prévention, préparation et intervention et systèmes d'alerte rapide et d'action rapide). La communauté internationale est invitée à aider les pays en développement sans littoral à accéder aux financements nécessaires.

106. Les pays en développement sans littoral devraient s'efforcer d'établir de véritables partenariats multipartites renforcés, efficaces et durables à tous les niveaux – national, sous-régional, régional et international – afin d'accélérer la mise en œuvre du programme d'action de Vienne et de renforcer la résilience et la diversification économiques face à la crise de la COVID-19.

107. Le système des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales sont instamment priés de soutenir les efforts des pays en développement sans littoral pour recueillir des données de qualité, fiables et à jour afin de suivre l'avancée de la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne.

## Annexe

## Tableaux statistiques

Tableau 1

## Produit intérieur brut, taux de croissance, aide publique au développement et investissements étrangers directs

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>PIB (prix constants 2015, milliards de dollars É.-U.)</i>		<i>Taux de croissance du PIB réel (pourcentage)</i>		<i>Aide publique au développement (prix constants 2018, millions de dollars É.-U.)</i>		<i>Investissements étrangers directs (millions de dollars É.-U.)</i>	
	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2018</i>	<i>2019<sup>a</sup></i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Afghanistan	22,3	22,3	0,2	2,4	3 956	3 792	139	39
Arménie	11,4	12,0	5,2	7,6	271	141	254	255
Azerbaïdjan	51,3	52,0	1,4	2,2	126	87	1 403	1 504
Bhoutan	2,3	2,4	3,0	5,2	123	106	6	7
Bolivie (État plurinational de)	35,9	37,4	4,2	3,0	992	730	255	-160
Botswana	15,5	16,2	4,5	3,5	105	86	229	261
Burkina Faso	13,3	14,2	6,8	5,9	932	1 114	480	208
Burundi	3,0	3,0	0,1	1,2	456	451	1	1
Eswatini	4,2	4,3	2,4	0,7	153	120	25	130
Éthiopie	81,4	88,0	8,0	8,5	4 292	4 941	3 310	2 516
Kazakhstan	194,0	201,9	4,1	4,2	60	80	3 817	3 118
Kirghizistan	7,3	7,6	3,5	4,5	478	416	47	209
Lesotho	2,5	2,6	1,2	1,0	150	154	39	118
Macédoine du Nord	10,4	10,7	2,7	3,6	155	170	737	365
Malawi	6,9	7,2	4,0	4,3	1 579	1 275	102	98
Mali	15,2	16,2	6,7	5,1	1 418	1 500	366	494
Mongolie	12,6	13,5	7,0	4,9	781	333	2 174	2 443
Népal	23,9	25,6	7,0	6,5	1 320	1 452	161	185
Niger	10,7	11,5	7,0	5,7	1 281	1 197	460	593
Ouganda	27,0	29,4	8,9	5,5	2 088	1 943	1 337	1 266
Ouzbékistan	90,7	95,4	5,1	5,5	658	558	412	2 286
Paraguay	39,6	41,1	3,7	0,0	150	164	454	478
République centrafricaine	1,8	1,9	3,9	3,8	535	656	18	26
République démocratique populaire lao	16,5	17,5	6,2	5,0	497	568	1 320	557

	<i>PIB</i> (prix constants 2015, milliards de dollars É.-U.)		<i>Taux de croissance du PIB réel</i> (pourcentage)		<i>Aide publique au développement</i> (prix constants 2018, millions de dollars É.-U.)		<i>Investissements étrangers directs</i> (millions de dollars É.-U.)	
	2017	2018	2018	2019 <sup>a</sup>	2017	2018	2018	2019
<i>Pays en développement sans littoral</i>								
République de Moldova	8,5	8,7	2,8	4,6	254	230	228	589
Rwanda	9,3	10,1	8,6	9,0	1 284	1 119	398	420
Soudan du Sud	13,2	13,0	-1,1	5,8	2 268	1 577	191	18
Tadjikistan	9,0	9,6	7,1	7,5	340	399	317	213
Tchad	11,1	11,3	1,5	2,9	678	875	662	567
Turkménistan	40,8	43,3	6,2	6,3	29	20	1 985	2 166
Zambie	22,4	23,3	4,1	1,5	1 076	996	569	753
Zimbabwe	21,1	22,1	4,8	-5,6	754	794	745	280
<b>Total/moyenne</b>	<b>835,1</b>	<b>875,2</b>	<b>4,8</b>	<b>4,4</b>	<b>29 239</b>	<b>28 043</b>	<b>22 641</b>	<b>22 002</b>

*Source* : Département des affaires économiques et sociales, Organisation de coopération et de développement économiques et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

*Abréviation* : PIB = produit intérieur brut.

<sup>a</sup> Estimation.

Tableau 2  
Exportations de marchandises et part des secteurs dans l'économie

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Part des exportations de marchandises dans les échanges mondiaux (pourcentage)</i>		<i>Secteur manufacturier, valeur ajoutée (pourcentage du PIB)</i>		<i>Agriculture, foresterie et pêche, valeur ajoutée (pourcentage du PIB)</i>		<i>Secteur manufacturier, valeur ajoutée (pourcentage du PIB)</i>	
	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Afghanistan	0,005	0,006	..	..	20,25	21,13	52,63	52,08
Arménie	0,012	0,014	11,27	11,74	13,94	11,99	52,62	54,23
Azerbaïdjan	0,104	0,106	4,62	5,01	5,21	5,72	35,28	37,36
Bhoutan	0,003	0,003	7,53	..	15,89	..	39,93	..
Bolivie (État plurinational de)	0,046	0,046	10,34	10,49	11,48	12,22	49,09	50,72
Botswana	0,034	0,027	5,15	5,25	1,99	1,95	59,41	60,62
Burkina Faso	0,017	0,018	9,41	9,91	20,42	20,30	41,75	43,96
Burundi	0,001	0,001	..	..	29,01	28,90	49,11	47,94
Eswatini	0,009	0,011	28,85	29,39	8,59	8,77	53,68	53,15
Éthiopie	0,014	0,015	5,83	5,58	31,22	33,88	36,41	36,87
Kazakhstan	0,313	0,303	11,43	11,38	4,40	4,44	55,45	55,47
Kirghizistan	0,009	0,010	14,26	14,30	11,68	12,09	49,77	50,24
Lesotho	0,006	0,005	16,25	15,95	4,38	4,38	51,28	51,45
Macédoine du Nord	0,035	0,038	..	..	8,54	8,77	54,37	54,58
Malawi	0,004	0,005	..	..	26,33	25,54	52,59	54,38
Mali	0,018	0,018	2,72	3,01	37,39	37,32	33,75	33,12
Mongolie	0,036	0,040	9,45	9,61	10,79	11,01	39,30	39,03
Népal	0,004	0,005	4,99	4,98	25,76	24,26	51,00	50,61
Niger	0,006	0,007	6,26	6,18	38,44	38,18	37,84	38,07
Ouganda	0,016	0,018	15,82	15,45	22,81	21,92	43,45	43,32
Ouzbékistan	0,058	0,085	16,96	19,57	27,95	25,52	31,85	32,25
Paraguay	0,046	0,041	18,92	18,30	10,24	10,08	49,06	50,42
République centrafricaine	0,001	0,001	18,13	18,64	31,24	32,43	41,97	43,57
République démocratique populaire lao	0,027	0,031	7,45	7,48	15,71	15,29	41,61	42,65
République de Moldova	0,014	0,015	11,21	10,89	10,27	9,86	53,55	54,25
Rwanda	0,006	0,006	7,55	8,19	24,64	24,07	49,78	49,27
Soudan du Sud	..	..	..	..	..	..	..	..

	<i>Part des exportations de marchandises dans les échanges mondiaux (pourcentage)</i>		<i>Secteur manufacturier, valeur ajoutée (pourcentage du PIB)</i>		<i>Agriculture, foresterie et pêche, valeur ajoutée (pourcentage du PIB)</i>		<i>Secteur manufacturier, valeur ajoutée (pourcentage du PIB)</i>	
	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
<i>Pays en développement sans littoral</i>								
Tadjikistan	0,006	0,006	10,50	..	19,20	..	42,10	..
Tchad	0,016	0,012	2,87	2,85	45,10	42,59	37,53	40,47
Turkménistan	0,049	0,053	..	..	..	..	..	..
Zambie	0,046	0,039	7,77	..	2,79	2,74	54,01	50,03
Zimbabwe	0,023	0,023	10,59	..	8,30	..	61,28	..
<b>Moyenne</b>	<b>0,985</b>	<b>1,007</b>	<b>10,18</b>	<b>10,42</b>	<b>14,71</b>	<b>16,22</b>	<b>46,9</b>	<b>46,6</b>

Source : Banque mondiale et UNCTADstat.

Abréviation : PIB = produit intérieur brut.